

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

89766

Matricule :	5572	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		ACHMADOUI ABDELHADI	
Date de naissance :		01/06/1958	
Adresse :		halite ble	
Tél. :	0699778914	Total des frais engagés :	1212,83 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

23/10/2021

Nom et prénom du malade :

Achmadou ABDELHADI

Age:

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

AFOPLERBROSTIQUE + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 23/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

(AH)

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/10/2015	7	120,00	Dr. Ahmed LAKLALECH Médecin Généraliste Hay Lamia Bloc 8 - N°2 bis Hay Mohammed-Casablanca Tel: 05 22 62 81 38	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE SMARA</b> <b>BENNANI KENZA</b> 43 Bd ALI YATAHAY MOHAMMADI Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA	23/10/2021	1092,20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création remont adionction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled D (left), G (right), H (top), and B (bottom). Each tooth is represented by a circle with a number and a symbol indicating its function:

- Molars:** Symbols include a triangle (T), a square (S), and a circle (C).
- Canines:** Symbols include a circle with a cross (X), a circle with a dot (D), and a circle with a vertical line (V).
- Incisors:** Symbols include a circle with a horizontal line (H) and a circle with a diagonal line (I).

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LAKLAECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux Publics

Hay Lamia, Bloc 6 N°2 Bi

Hay Mohammadi, Ain Zemra

Casablanca

Tél. : 05.22.62.81.38

PHARMACIE SMARA

BENNANI KENZA

HAY MOHAMMADI

43 Bd ALI YAATA HAY MOHAMMADI  
Tél. 05 22 61 83 24 CASABLANCA

الدكتور أحمد لقل الش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي لمياء - بلوك 6 - رقم 2 مكرر

الحي المحمدى - عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.62.81.38

Casablanca, le

23/10/2022

الدار البيضاء، في

77 ACHMAoui Moulhac



185,00 + 2

250 mg RENROLC

11

SAPLU

(2 bns)

2 myff 2x1.

45,30 + 2



200 mg ABROWOL (2 bns)

21

VENROLC

2 myff



(03 myff)

158,00 + 3

3 myff

31 O/RVEL 300/12,5 g

31

O/RVEL



75,50

O/RVEL

3 myff

31 O/RVEL 300/12,5 g

31

O/RVEL



82,10

O/RVEL

3 myff

31 O/RVEL 300/12,5 g

31

O/RVEL



109,20

O/RVEL

3 myff

31 O/RVEL 300/12,5 g

31

O/RVEL



Dr. Ahmed LAKLAECH  
Médecin Général  
Hay Lamia, Bloc 6 N°2 Bi  
Hay Mohammadi, Ain Zemra  
Tél: 05 22 62 81 38

LOT: GB10601

PER: 02/2024

PPV: 185 DH 00

Clip

LOT: GB10197

PER: 12/2023

PPV: 185 DH 00

Clip

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Ain El Aoudia  
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

Lot N° :

Exp :

PPV :

158,00

Lot N° :

Exp :

PPV :

158,00

Lot N° :

Exp :

PPV :

158,00

PPV 750 DH 00  
PER 04/23  
LOT K115

GlaxoSmithKline  
Maroc  
Ain El Aoudia  
Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg  
Aérosol 200 doses  
PPV 45,30 DH

LOT 200876  
EXP 04/2022  
PPV 82,00 DH